

Honoraires sur transactions (ttc sur le prix de vente ttc)

- Jusque à 100 000 Euros : 9.5 %
 - De 100 001 à 200 000 Euros : 8.5 %
 - De 200 001 à 300 000 Euros : 6.5 %
 - Au-delà de 300 000 Euros : 5.5 %
- A charge de l'acquéreur

Honoraires de Location (bail 3 ou 6 ans)

- Honoraires de Location TTC :
- Selon Loi 2014-366 ALUR du 24-03-2014, décret d'application du 01/08/2014

Prestation	Montant TTC à la charge du locataire	Montant TTC à la charge du bailleur
A/ Prestations au bénéfice partagé du locataire et du bailleur	Par m2	habitable
- Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	8 € du m2	8 € du m2
- Réalisation de l'état des lieux	3 € du m2	3 € du m2
B/ Entremise et Négociation	Exclus	Selon mandat loc.

OU

- Honoraires simples de rédaction TTC : 300 Euros

(Contrat de location et état des lieux)

Honoraires de Gestion courante

8.24 % TTC sur la totalité des sommes encaissées (loyers et C.C.) - Dont TVA à 8,5 %.

- Prestations Particulières : 50.00 € TTC (Bordereau de déclaration de revenus fonciers, représentation, assemblées générales, expertises, paiement charges syndic, demandes particulières : dégrèvements, réclamations) ° Frais forfaitaires dossiers sinistres ou contentieux : 150 Euros.